

Recherches sociographiques



Urbanisme au détail : des pratiques aux besoins

Gilles Valiquette

Volume 22, Number 2, 1981

La ville de Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055932ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055932ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Valiquette, G. (1981). Urbanisme au détail : des pratiques aux besoins. *Recherches sociographiques*, 22(2), 257–275. <https://doi.org/10.7202/055932ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1981

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

URBANISME AU DÉTAIL :¹ DES PRATIQUES AUX BESOINS *

Devant la pression constante de la croissance urbaine, la raison d'être de l'urbanisme tiendrait aux besoins qu'il est censé satisfaire : mise en place et distribution spatiale des services requis pour répondre aux exigences toujours croissantes de la population.

Au regard du sens commun, l'urbanisme s'imposerait de lui-même, question d'ajuster les ressources aux besoins issus de l'urbanisation et des progrès techniques ; la pratique urbanistique consisterait essentiellement à recenser les besoins sociaux, à prendre en compte les relations d'effets espace/individu et, finalement, à transcrire cet ensemble de besoins et de relations dans l'espace urbain à l'aide d'instruments financiers, juridiques, institutionnels, etc.³

Il convient pourtant de se demander, à l'aide de diverses opérations d'urbanisme réalisées dans la ville de Québec, de quelle façon les besoins sont reconnus, érigés en principes d'intervention et traduits en programmes⁴ d'aménagement. Car comprendre l'urbanisme, c'est aussi savoir que, comme

* Version modifiée d'une communication au congrès annuel de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française (A.C.S.A.L.F.), Sherbrooke, 14 et 15 mai 1981.

1. Selon le *Petit Robert*, le mot « détail » signifie entre autres : le fait de livrer, de vendre par petites quantités ce qu'on a acheté en gros ; service destiné à assurer la vie administrative d'une unité ; élément non essentiel d'un ensemble.

3. « Au-delà des programmes qu'elle s'est fait un devoir de mettre en force, la Ville a constamment cherché à préciser la nature de sa problématique, la connaissance de ses quartiers, leurs composantes socio-économiques, et elle entend poursuivre cette recherche pour être toujours à même de se faire l'interprète éclairée des besoins multiples et variés de sa population. Au-delà des programmes encore, la Ville s'est dotée au cours des dernières décennies, d'un attirail d'outils légaux, en matière d'aménagement du territoire aussi bien qu'au chapitre des interventions en habitation. [...] Des sommes importantes du budget de la Ville sont aujourd'hui dévolues à de multiples actions qui visent toutes essentiellement la préservation de ce qui est valable et la reconstruction des quartiers. » *Rapport d'orientation du Comité d'habitation de la Ville de Québec*, Ville de Québec, novembre 1979, pp. 1-2.

4. L'urbanisme dont il sera question est celui des « programmes ». Nous ne prendrons pas en considération les opérations de restructuration qui ne relèvent pas de l'urbanisme officiel.

toute pensée, il est avant tout une activité, et qu'il est profondément marqué par les rapports de production d'une société, à une époque donnée. Il n'est pas l'expression contraire ou aléatoire des rapports sociaux.

A) *Des besoins aux contraintes*

La notion de besoin quand elle vaut — si jamais elle ne vaut⁵ — renvoie directement à la question opérationnelle de sa satisfaction. Elle n'a pas de sens, séparée des conditions de satisfaction qui, seules, permettent de savoir, par la pratique, si ce besoin est réel ou non. Définir un besoin n'a de signification stratégique que si on peut lui associer les moyens de le satisfaire. La question est de savoir si les formes, aménagements et équipements que l'on construira réellement présentent ou non des possibilités de satisfaire le besoin identifié. La question n'est pas de savoir ce que l'on dépense pour tel ou tel aménagement, mais plutôt quel est le niveau de satisfaction du besoin correspondant à cette dépense. Si les besoins n'existent pas indépendamment de leurs conditions d'actualisation,⁶ le problème est celui de l'expérimentation autant que celui de la recherche au sens classique du terme. Parler de besoins c'est poser le problème des finalités.⁷

5. Certes, le discours sur les besoins est la forme spontanée d'interprétation par les sujets de leurs rapports aux objets et au monde. Mais en reprenant ce discours, l'urbanisme naturalise les processus d'échange et de signification. Et c'est toute la logique sociale qui lui échappe. Si « le processus même de production des aspirations est inégalitaire et que les besoins des classes moyennes et inférieures sont toujours passibles d'un retard, d'un décalage dans le temps et d'un décalage culturel par rapport à ceux des classes supérieures », ce phénomène n'est sûrement pas sans effet au niveau des problèmes urbains engendrés par ces différenciations. (Jean BAUDRILLARD, *Pour une critique de l'économie politique du signe*, Paris, Gallimard, 1972, p. 72.)

6. Affirmer l'inverse amènerait l'analyse à postuler qu'il est possible d'isoler tour à tour l'action et la signification des différents « besoins » du système complet des relations à l'intérieur duquel ils agissent, afin de saisir l'efficacité propre à chacun d'eux. L'analyse s'interdit alors de saisir l'efficacité qu'un besoin peut tenir de son insertion dans une structure et même l'efficacité proprement structurale du système des besoins. « En outre, elle s'expose à laisser échapper ce que le système doit à son passé et, par exemple, le sens différent que deux besoins semblables dans l'ordre des simultanités peuvent tenir de leur appartenance à des systèmes différents dans l'ordre de la succession, c'est-à-dire, par exemple, à des trajectoires biographiques différentes. » (P. BOURDIEU, J.-C. CHAMBOREDON et J.-C. PASSERON, *Le métier de sociologue*, I, Paris, Mouton/Bordas, 1968, p. 75.)

7. La notion de besoin est fortement solidaire de la notion de nature, elle-même constituant l'ordre méta-social de la société industrielle. Or, comme le signale Alain Touraine : « Le passé des sociétés industrielles semble avoir été dominé par l'idée d'une nature infinie au sein de laquelle se trouve placé l'homme, qui a des besoins fondamentaux. À chacun selon ses besoins. Cet objectif aurait-il un sens si on n'admettait pas que les besoins sont fixes et que leur somme est bien inférieure aux ressources disponibles ? [...] Quant à l'infinitude des besoins, nous la découvrons à mesure que se brisent les statuts et les rôles et que le besoin n'est plus défini comme ce qui correspond à une place tenue dans une société différenciée et solidaire, mais comme force : sexualité, agressivité, imaginaire ou protestation, débordant la forme sociale qui lui est donnée. » (Alain TOURAINE, *Pour la sociologie*, Paris, Seuil, 1974, pp. 217-218.)

C'est bien du besoin en tant que valeur d'usage dont il est question ici. À ce titre, se pose, au départ de l'analyse, une certaine conception alternative de la société et de la place de l'homme dans celle-ci. Le besoin-valeur-d'usage oblige, non pas simplement à « opter », mais surtout à élaborer ; il s'ouvre sur des possibles dont le sens ultime n'est pas acquis définitivement.

Prenons l'exemple de l'autoroute Dufferin, large de six voies et située au cœur du centre-ville de Québec. L'autoroute constitue, non seulement une rupture physique et symbolique de la trame du centre-ville historique, mais un danger permanent en ce qui a trait à la sécurité des citoyens du quartier Saint-Jean-Baptiste et du Vieux-Québec. C'est en ce sens que les citoyens demandaient aux autorités municipales et au Service de l'urbanisme de la ville de Québec (S.U.V.Q.) d'assurer la sécurité des piétons.

Après analyse, mais sans consultation populaire, les autorités gouvernementales (provinciale et municipale) décidaient qu'un tunnel pour piétons serait creusé sous l'autoroute reliant ainsi Saint-Jean-Baptiste et le Vieux-Québec. Le tunnel permettrait de respecter les contraintes : circulation automobile, accès à la Colline parlementaire et développement périphérique, tout en satisfaisant le besoin de sécurité des piétons. Ajoutons que le tunnel tel que prévu s'intégrera éventuellement au complexe Québec Hilton - Centre des congrès - Auberge des gouverneurs.

Mais qu'en est-il de ce compromis ? À quelle finalité le tunnel répond-il ? La ville pour piétons ? La ville pour automobiles ? Lorsque le besoin devient contrainte, c'est bien de fonction qu'il s'agit : respectons telles contraintes pour satisfaire tel besoin, ce qui revient à dire qu'à tel élément, on peut associer une relation fonctionnelle qui est précisément de satisfaire ce besoin.⁸ Pour l'urbanisme opérationnel, parler de besoin, de satisfaction, de fonction et de contrainte, revient exactement au même.

Mais en prenant conscience du poids des contraintes, l'urbanisme retrouve les valeurs libérales de l'économie de marché : l'assujettissement de l'être à l'avoir, de la valeur d'usage à la valeur d'échange. D'un discours initial dont l'objet était la satisfaction du besoin, on en arrive rapidement à l'énumération de difficultés « insurmontables ». Aussi, l'urbanisme s'efforce-t-il généralement d'évoluer dans une marge de choix restreinte par une série de contraintes pesant sur la nature de son intervention éventuelle : le souci d'éviter le gaspillage, de limiter l'expansion désordonnée, d'assurer la rentabilité des opérations, de renforcer l'usage rationnel du sol, etc. De fait, l'urbanisme restreint l'étendue des problèmes abordés, limite les possibilités d'appréhension des besoins et des stratégies d'action. Le sens ultime du développement lui apparaît résolu — l'industrialisation, l'urbanisation et l'économie de marché. La société industrielle n'aurait plus besoin de s'interroger sur les finalités sociales car son succès confirme qu'elle est la seule voie possible et que ce problème est définitivement résolu ; avec la société industrialisée, l'humanité en est arrivée à la fin de la recherche de la bonne vie et de la bonne société et il n'y a qu'à laisser le système technico-économique se développer de lui-même.

8. Jacques DREYFUS, « Christopher Alexander ou le mythe de la création scientifique », *La vie urbaine*, 2, 1971 : 140-149.

B) *Le besoin-marchandise*

1. *La substitution des besoins*

La nature même des contraintes a non seulement l'inconvénient de réfracter de façon rigoureuse les rapports sociaux, épousant à peine les contours des disparités économiques des classes, mais aussi de faire apparaître la possibilité d'une éventuelle substitution entre besoins.

Cette éventualité qui, d'ailleurs, se réalise généralement dans les faits, réaffirme le principe capitaliste de la valeur d'échange selon lequel l'individu est en dernière analyse réductible à ses besoins, ceux-ci étant de nature quantitative donc interchangeables. Le besoin est banalisé, supprimé de toute marque distinctive. Il n'est le reflet d'aucune spécificité ultime; tout besoin est échangeable contre tout autre. De valeur d'usage, le besoin devient valeur d'échange. Il devient marchandise.

La construction projetée d'un H.L.M. dans le quartier Saint-Jean-Baptiste (coin Saint-Olivier et Sutherland) nous servira d'exemple. Ce H.L.M. avait été prévu dans la programmation 1978 du S.U.V.Q. Cette décision, fort bien reçue d'ailleurs des groupes du quartier, se voyait confirmée par la Société d'habitation du Québec, et publiée dans *Le Soleil* de Québec.

Premier rebondissement: on apprend quelques mois plus tard, par voie du quotidien précité, que la décision initiale aurait été modifiée. Après vérification, cette nouvelle est confirmée: par suite d'une recommandation du Comité d'habitation de la ville de Québec (comité composé d'échevins et de représentants de la gérance et de la haute direction du S.U.V.Q.), l'aménagement prévu — construction d'un H.L.M. — sera remplacé par l'aménagement d'un parc. Les motifs de cette décision: le gouvernement provincial inaugure le Programme d'aide aux équipements communautaires (P.A.E.C.) et la municipalité doit s'empresse d'assurer sa quote-part des subventions rendues disponibles. Mais encore faut-il qu'elle en justifie la demande auprès du Ministère des affaires municipales c'est-à-dire lui présente la liste des terrains qui seront aménagés à l'aide des subventions P.A.E.C.: le terrain coin Saint-Olivier et Sutherland. La logique des crédits se substitue à la logique d'aménagement et de planification.

Deuxième rebondissement: le Groupe Faubourg (groupe populaire du quartier) fait pression auprès du Comité d'habitation et, après quelques tractations, obtient le compromis suivant: le terrain sera aménagé mi-parc, mi-H.L.M.

Troisième rebondissement: une pétition de citoyens du quartier (dix signatures) adressée à l'un des échevins du district exige que le terrain en question soit voué au stationnement. Un nouveau compromis est élaboré: la ville de Québec réalisera un aménagement mi-H.L.M., mi-stationnement avec aménagement paysager.

L'interchangeabilité des besoins suppose que les acteurs sociaux assignent aux « marchandises » échangées les mêmes poids, les mêmes valeurs, les mêmes significations et que, ultimement, le qualitatif se réduit au quantitatif. L'analyse

ignore que « l'objectivité de l'objet [...] s'établit dans le rapport entre un objet défini dans les possibilités et les impossibilités qu'il offre et qui ne se livrent que dans l'univers des usages sociaux [...] et les dispositions d'un agent ou d'une classe d'agents, c'est-à-dire les schèmes de perception, d'appréciation et d'action qui en constitueront l'utilité objective dans un usage pratique ». ⁹ L'analyse se doit de substituer à la relation abstraite entre marchandises interchangeables, la relation entre valeurs d'usage ; elle doit poser la question des conditions économiques de la production du besoin pour apercevoir la nécessité d'inscrire dans sa définition « les expériences différentielles qu'en font les consommateurs en fonction des dispositions qu'ils doivent à leur position dans l'espace économique ». ¹⁰

La portée pratique de la substitution d'un besoin-marchandise à un autre est considérable. Dans un premier temps, la non-satisfaction d'un besoin donné pourrait être compensée par la satisfaction d'un autre besoin. Dans un deuxième temps, toute perte pourrait être compensée avec satisfaction : la démolition de logements par l'aménagement d'espaces verts ; la fermeture des écoles de quartier par des services socio-culturels ; la centralisation des pouvoirs municipaux par des comités consultatifs ; la disparition des équipements locaux (gestion par la population locale) par le gabarit et la polyvalence des équipements collectifs ; le déracinement par l'obtention d'un logement H.L.M. ; la démolition de son logement par une indemnité de relogement ; la participation à l'exercice du pouvoir municipal par la publication d'une gazette municipale, etc.

2. *Le besoin-compromis*

Devant l'éventualité de substituer un besoin clairement identifié par la population à un autre, le discours urbanistique portera, parfois, sur la notion de compromis. Mais parler de compromis reste doublement ambigu.

D'une part, il laisse croire qu'il existe des besoins contradictoires. Mais la « contradiction » ne peut être que qualitative. On est alors en droit de se demander quelle est la finalité du compromis, c'est-à-dire de la substitution d'un besoin donné à un autre. Et quelle contradiction peut-il logiquement y avoir entre deux marchandises ? Entre valeurs d'échange ? La notion de compromis paraît répondre d'une rationalité technocratique qui implique des « coûts » idéologiques et politiques auxquels une analyse de besoins n'est pas obligée d'adhérer.

D'autre part, parler de compromis laisse entendre que la notion de besoin peut être admise telle quelle, sans référence aux pratiques de classe. Le compromis peut alors s'envisager à l'échelle urbaine et d'une façon globale, c'est-à-dire que les besoins d'un quartier populaire peuvent être troqués contre ceux d'un autre secteur et ce, « au profit de la ville tout entière ».

9. Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979, p. 111.

10. *Id.*, pp. 111-112.

L'exemple du « Parc Saint-Malo » illustre bien cette technique d'universalisation des besoins. Après analyse et maintes consultations, le S.U.V.Q. proposait, dès 1974, d'interdire à la circulation automobile l'accès à la rue de l'Aqueduc entre Sainte-Thérèse et Marie-de-l'Incarnation (paroisse Saint-Malo, quartier Saint-Sauveur). Le tronçon ainsi récupéré serait aménagé en parc de détente incorporant trois petits espaces verts existants et le parvis de l'église Saint-Malo. Ce projet devait renforcer les opérations de revalorisation résidentielle déjà entreprises dans ce secteur en éliminant la circulation de transit en provenance des banlieues vers la Haute-Ville. La proposition en question reçut l'approbation massive des citoyens de Saint-Malo.

Toutefois, à l'approche des échéances de mise en œuvre, c'est-à-dire après deux ans d'études et de consultations, les autorités municipales jugèrent trop restrictive la consultation initiale, celle effectuée auprès des résidents de Saint-Malo. Aussi l'ordre fut-il donné d'amorcer une deuxième ronde de consultation et d'y intégrer, cette fois, les autres paroisses du quartier, notamment Saint-Joseph. Cet élargissement du champ géographique de la consultation eut pour effet de réduire la force du consensus favorable des gens de Saint-Malo et de permettre, pour la première fois, l'intervention des marchands du quartier sur ce dossier. Car on ne trouvait que deux petits commerçants sur le tronçon Saint-Malo de la rue de l'Aqueduc.

Faut-il ajouter que le projet fut rejeté ? (mais par une très faible marge). Et le compromis ? La rue de l'Aqueduc ne fut pas fermée mais détournée... et la circulation de transit s'y maintient toujours.

Le processus ci-haut décrit fonctionne également à l'inverse : c'est le cas du « Parc Joliette ». Après consultation auprès de l'ensemble des citoyens de la paroisse Saint-Joseph du quartier Saint-Sauveur, le S.U.V.Q. proposait en 1974 l'aménagement d'un parc, rue Joliette. Dans cette perspective, une dizaine de maisons furent acquises et démolies sur une période de deux ans. Or, voici que, les délais de mise en œuvre approchant, l'idée du parc est délaissée vu les pressions du Comité consultatif de Saint-Sauveur (douze membres dont quatre échevins et un représentant du S.U.V.Q.) et du Comité de l'îlot 6 (comité suscité à la demande du S.U.V.Q.) : les riverains du parc proposé auraient manifesté leur désaccord. Les autorités municipales tranchent en faveur des comités cités plus haut : le terrain libéré devra dorénavant servir à... l'habitation !

La notion de compromis n'a de sens opérationnel que si les partenaires sont de force égale. Si les forces en présence sont déséquilibrées, le *trade-off* n'est plus qu'un slogan. La satisfaction des besoins devient simple monologue suivi d'un marchandage inégal.

3. *Le principe des économies externes*

Le refus brutal tient souvent lieu de compromis. Des sept revendications formulées par les vingt-quatre groupes populaires ayant participé à la consultation officielle menée dans le cadre du Programme d'amélioration de quartier (P.A.Q.) (Saint-Jean-Baptiste), aucune ne fut retenue par les autorités politiques et ce, après recommandation en ce sens par le S.U.V.Q.

L'une des sept revendications refusées proposait la construction d'un centre communautaire local. Les autorités municipales, tout en refusant le compromis, firent appel au principe des économies externes : elles construiraient un équipement polyvalent à vocation régionale au coût estimé (projection initiale) de 6 000 000 \$.

Le S.U.V.Q. tentait d'expliquer que les opérations qui se fondent sur le principe des économies externes (l'équipement polyvalent de 6 000 000 \$ par exemple) sont génératrices d'effets multiplicateurs permettant ainsi de satisfaire, indirectement et à plus ou moins long terme, les besoins qui ne sont pas directement pris en compte par l'opération. Le principe en question permettrait donc de court-circuiter les contraintes initiales.

Toutefois, à partir du moment où on se pose le problème des externalités bénéfiques, on ne peut pas manquer de se poser le problème de la rareté — car, en dernière analyse, c'est à celle-ci que renvoie la notion de contrainte. Or, la rareté elle-même, dans le cas de la ville, est liée à toute une histoire de pratiques de classe et de rapports sociaux. Si la « ville » pèse de tout son poids, il est bien certain que les effets induits, tout comme les contraintes de départ, seront inséparables de cette organisation sociale que constitue une ville.

Le principe des économies externes est fréquemment présenté sous forme de son équivalent urbanistique : la densification.¹¹ Le cas échéant, la densification (dans notre exemple l'équipement socio-récréatif lourd) sera justifiée par la « technologie », par le fait que la qualité va de pair avec une taille « critique », qu'une certaine hétérogénéité des programmes et activités est souhaitable pour la réussite, etc. Arguments raisonnables, mais qui ne peuvent dissimuler le fait que les instances d'évaluation et de décision raisonnent en termes du principe des économies externes bénéfiques. Pris comme phénomène économique parmi d'autres, bien que spécifique, le besoin entre dans la catégorie des économies externes et relève des principes de traitement communs à tout ce qui est économique.

Aussi sommes-nous en droit de penser que les « erreurs » que l'on peut constater en matière d'urbanisme ne sont pas issues d'une intervention de mauvais génies ou nées d'une intervention malheureuse : elles sont la conséquence directe et le fidèle constat des obligations de l'économie de marché.

C) *Le besoin éclaté*

La substitution des besoins et leur transformation en valeur d'échange résultent entre autres d'un double processus de simplification : le nivellement des pratiques de classe et le fractionnement des contradictions.

11. « Dans le but de rationaliser encore davantage le développement et d'atteindre des densités d'un minimum acceptable pour assurer dans ces territoires, une bonne qualité de vie, poursuivant également l'objectif de mettre un frein à la spéculation, l'opération du Bourgneuf fut amorcée. » Rapport d'orientation du Comité d'habitation, *op. cit.*, p. 21.

1. *Le nivellement des pratiques*

Le nivellement des pratiques renvoie aux divers procédés par lesquels le besoin est autonomisé par rapport à ses sources, se pose en représentant d'intérêts généraux universels, extérieurs aux luttes des classes et aux conflits sociaux. Il en résulte ni plus ni moins qu'une demande sociale abstraite ignorant la situation sociale totale des groupes concernés. Le besoin réifié devient le support d'une pratique urbanistique quantitative et la réification du besoin social cache la logique économique dont elle est le signe.¹²

Les divers comités consultatifs de la ville de Québec (Saint-Sauveur, Saint-Roch, Limoilou, Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec, Montcalm) constituent l'un des mécanismes de nivellement des pratiques de classe. Pensé, structuré et mandaté par la municipalité, le comité consultatif est composé de groupes et associations disparates (comité de citoyens, pastorale, corporation de loisirs, association de marchands, etc.) invités à en faire partie. Il répond essentiellement au souci de trouver « en quelque part, un lieu de la pratique publique permettant de se situer dans la plus grande neutralité possible entre le territoire et la classe, d'extraire les citoyens de leurs conditions de classe pour les mobiliser sur l'amélioration du "cadre de vie" ». ¹³ Intégrant les pratiques de classe dans une seule structure à fondement territorial (le quartier), non seulement la municipalité nivelle-t-elle les pratiques mais elle se réserve la hiérarchisation des besoins, la synthèse des choix et la définition de la politique globale d'aménagement.

Qui plus est, ce nivellement inclut la classe dominante avec les autres classes : elle ne se situe pas à l'écart de la problématique posée, elle revendique le fait d'être considérée au même titre que les autres. On fait alors appel à l'intérêt public, tel qu'on a pu le constater dans le cadre du P.A.Q. îlot 8, Saint-Jean-Baptiste.

Les revendications des groupes populaires du quartier ayant participé à la consultation officielle menée dans le cadre du P.A.Q. portaient, entre autres, sur l'aménagement éventuel de l'ancien marché Berthelot, aujourd'hui propriété de la municipalité. Les groupes suggéraient, à titre d'exemple, qu'un centre récréatif y soit construit. Le S.U.V.Q. rejetait cette suggestion alléguant l'exiguïté du terrain et donc, l'impossibilité technique de donner suite à la demande. Il fut toutefois démontré que le S.U.V.Q. avait effectivement construit, dans le quartier Saint-Sauveur, une piscine couverte et un centre socio-récréatif sur des terrains plus petits encore. Le fondement technique du refus s'estompait.

L'intérêt public fut alors invoqué par les autorités municipales : pour le plus grand bien de l'ensemble de la population de la Haute-Ville, la municipalité construirait prochainement un équipement socio-récréatif polyvalent de l'ordre

12. Bruno JOBERT et Bruno REVESZ, « Politiques résiduelles et planification sociale », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXIII, 1977 : 243-260.

13. A. MÉDAM, « Éléments d'analyse du pouvoir municipal », *Espaces et sociétés*, 20-21, mars-juin 1977, p. 34.

de 6 000 000\$. Le terrain sélectionné : un site à la limite est du quartier Montcalm. Situé à l'extérieur des limites du quartier Saint-Jean-Baptiste il est donc, par le fait même, hors-P.A.Q., c'est-à-dire ne relève pas des règles du jeu d'un P.A.Q. avec, entre autres, l'obligation légale de tenir des consultations publiques sur le sujet. L'équipement socio-récréatif prévu desservirait les populations des quartiers nantis Montcalm et Saint-Sacrement et, bien sûr, la population de Saint-Jean-Baptiste.

L'intérêt général n'est pas neutre ; il traduit avant tout une préoccupation pratico-technique. Il s'identifie avec la nécessité et l'urgence des réalisations dans le domaine des équipements collectifs, domaine où la Haute-Ville, d'après les autorités municipales, accuse un retard.¹⁴ L'intérêt général s'identifie ici à la fatalité du progrès.¹⁵

L'urbanisme remplace les contradictions de classe par une seule contradiction globale qui se situe finalement entre l'homme et la nature. L'étude de l'homme est assimilée à celle de la nature et ne répond qu'à la seule rationalité technologique. De cette dernière, il faut éliminer toute source d'erreur et les plus dangereuses sont les valeurs collectives qui entrent difficilement dans les calculatrices. Par voie de conséquence, l'analyse est amenée à « ne retenir qu'un petit nombre de variables, généralement les seules qu'elle peut maîtriser facilement [...] et identifier la norme administrative avec les besoins réels ».¹⁶ Cette identification conduit à une pratique urbanistique fondée sur des critères de performance définis indépendamment de l'environnement social.

Citons par exemple le cas de la coopérative d'habitation du quartier populaire Saint-Sauveur. Cette coopérative devait livrer une longue bataille au S.U.V.Q. afin que celui-ci autorise finalement la liste des travaux qui lui était soumise. La cause du litige : un comptoir de cuisine qui dérogerait de la norme du « bon comptoir »... par deux pieds de longueur en moins. Autre exemple : dans le cadre du P.A.Q. îlot 7 (quartier Limoilou), le S.U.V.Q. proposait, en 1977, d'aménager, entre autres, un parc de balle-molle sur l'ancien lit de la rivière Lairet. Quatre ans plus tard, cette proposition fut retirée du devis d'exécution : la surface destinée au parc en question ne répondait plus aux normes du « bon » parc de balle-molle. Le terrain serait trop exigu pour la pratique de ce sport. Peut-être. Mais trop exigu pour qui et dans quel sens ? Pour la balle-molle définie comme activité pour adultes ? pour enfants ? Et

14. Comment concilier cette affirmation avec les conclusions d'une étude interne du Service des parcs et loisirs de la ville de Québec : la Haute-Ville ne constitue pas une zone prioritaire en matière d'équipements collectifs et surtout pas en ce qui a trait au type proposé par les autorités municipales. D'ailleurs, il s'agit de constater rapidement le nombre des équipements en place : les loisirs Montcalm, Y.M.C.A., Y.W.C.A., Club de Squash de Québec, Palais Montcalm, Club de tennis Montcalm, la Marina, les Plaines d'Abraham, les équipements du Québec-Hilton, de l'Auberge des Gouverneurs et du Samuel-Holland, Club des employés civils, les loisirs Saint-Sacrement, etc.

15. Duc Nhuận NGUYÊN, « Pièges et ambiguïtés de l'action militante », *Autrement*, 6, septembre 1976 : 175-185.

16. Bruno JOBERT et Bruno REVESZ, *op. cit.*, p. 247.

qu'advient-il des solutions techniques (une clôture?) auxquelles l'urbanisme renvoie constamment le citoyen? On nous répondra que le parc serait utilisé par les adultes même s'il était destiné aux enfants. Encore, peut-être. Mais c'est là question d'appropriation, de contrôle et de gestion; ce n'est plus un problème spatial.

En apparence, les opérations qui se réclament de la « norme » (de confort, de salubrité, d'habitabilité, etc.) sont positives : démolition de hangars dangereux, de garages polluants, etc. C'est le « progrès » que l'on commencerait à mesurer. Que ces opérations aient lieu généralement dans les quartiers populaires n'est pas preuve du contraire. Car les populations « défavorisées » ne désirent pas moins que les autres un cadre de vie conforme aux critères de la « qualité de la vie ». Toutefois, la « norme » devient agression lorsqu'elle sert de justification à l'intervention sur un mode de vie (par opposition à cadre de vie) et quand elle fige le « bon » usage de l'espace. Que faut-il entendre par « qualité de la vie »? Peut-elle correspondre à autre chose qu'à l'inscription, dans l'espace, des pratiques? À l'usager considéré, non pas comme « être de besoins », mais comme « être de pratiques »? Les opérations de « normalisation » (démolition d'un hangar) satisfont peut-être le besoin (salubrité). « Malheureusement, ce qui n'est pas satisfait, ce sont les modèles qui règlent les pratiques par lesquelles le besoin peut s'exprimer. »¹⁷

Oubliant que le signifiant n'a de valeur que par rapport à la chaîne de relations symboliques et n'a de signifié qu'à travers elle, on en vient à « désintéresser de leur contexte symbolique tous les fragments de la vie quotidienne qui se découpent alors en besoins, directement abordables pour pouvoir être définis, rangés, agencés, catalogués suivant une organisation centralisée ».¹⁸

2. *Le fractionnement des contradictions*

Non seulement l'urbanisme nivelle-t-il les pratiques de classe mais, qui plus est, fractionne les contradictions et ne les différencie pas à l'intérieur de ce qu'on appelle les « usagers » et leurs différentes formes d'insertion sociale.¹⁹

Tous ceux qui ont une conscience de l'espace urbain autre que celle admise — celle des fonctions et des catégories juridiques — s'aperçoivent très vite que le cadre de vie est largement déterminé par des forces économiques qui tendent

17. Henri RAYMOND, « Habitat et modèles culturels en architecture », *L'architecture d'aujourd'hui*, 174, juillet-août 1974 : 50-54.

18. Catherine BURLIN, « La réalisation spatiale du désir et l'image spatialisée du besoin », dans : DAMERON et SIVADON, *Les besoins fonctionnels de l'homme en vue de leur projection ultérieure sur le plan de la conception architecturale*, Paris, R.A.U.C., 1970; cité dans : Jacques DREYFUS, « Christopher Alexander ou le mythe de la création scientifique », *op. cit.*, p. 148.

19. M. CASTELLS, « Planification urbaine et mouvements sociaux : le cas de la rénovation urbaine à Paris », dans : Colloques nationaux du C.N.R.S., *L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine*, Toulouse, 1^{er} au 3 juin 1971, 29p.

bien plus à plaquer sur une population un modèle culturel plutôt que de se rendre réceptives à l'évolution des pratiques sociales. Par exemple, le programme de restauration domiciliaire administré par la ville de Québec est fondé sur les catégories juridiques propriétaire/locataire. Il ne différencie aucunement les contradictions à l'intérieur de ces catégories et ne s'appuie pas sur les pratiques des quartiers-cibles (Saint-Jean-Baptiste, Saint-Sauveur, Saint-Roch, Limoilou). Il impose des normes administratives, esthétiques et de financement qui servent davantage à introduire dans ces quartiers populaires le modèle culturel d'habitation et de consommation de la classe moyenne. Quand le logement entre, comme dans notre société, dans la sphère de la production marchande, il devient un objet produit dans le cadre de la division sociale et technique du travail; le « modèle » du logement reflète désormais de moins en moins les modèles culturels et de plus en plus les impératifs de cette production. À l'ère de la production en série, les impératifs de la série (ce qui vaut aussi en matière de restauration domiciliaire) dictent la production suivant des modèles « rationnels » ou « fonctionnels ». ²⁰

Ce fractionnement est d'autant plus dangereux qu'une société aussi techniciste et positiviste que la nôtre traduit très fidèlement les limites de l'autorité. Si de nombreuses composantes d'une totalité sont fort inquiétantes, elles ne peuvent que se répercuter avec une parfaite cohérence sur un partiel, sur un détail, surtout quand il s'agit de planification urbaine.

L'absence d'un schéma directeur favorise cette tendance à la fragmentation des contradictions et à la parcellisation des opérations d'urbanisme : tout projet ne peut, en fin de compte, se justifier qu'en référence à lui-même ; aucune comparaison n'est possible. L'absence d'un plan directeur pour la ville de Québec est-elle stratégique ? Comment évaluer les incidences de la construction du futur Palais de Justice (quartier Limoilou) sans plan directeur ? Et le futur centre socio-récréatif de 6 000 000 \$ dans la Haute-Ville ? La bibliothèque municipale ? La gare intermodale ? Le métro de surface ? Le projet du Vieux-Port ? Le Bourgneuf ? Kabir Kouba ? ²¹ L'absence d'un plan directeur pose la

20. Henri RAYMOND, « Habitat et modèles culturels en architecture », *op. cit.*, p. 51.

21. De nombreuses études ont été réalisées depuis 1970 sur l'évolution de la trame urbaine du centre-ville de Québec, et notamment sur les transformations des valeurs financières (voir : Anne GILBERT, *L'évolution des valeurs foncières 1951-1971*, mémoire de géographie, Université Laval, 1975 ; S. TALBOT et G. POULIN, *Partage foncier en milieu urbain : centre-ville administratif de Québec*, mémoire de géographie, Université Laval, 1975 ; Hélène LAPÉRIÈRE, *Réflexion sur la forme et le contenu du quartier Montcalm à Québec*, mémoire de géographie, Université Laval, 1978). Ces enquêtes ont mis en relief l'accroissement rapide des valeurs foncières au centre-ville. Or, à l'exception du projet Le Bourgneuf, toutes les interventions citées — Kabir Kouba, Vieux-Port, gare intermodale, etc. — seront réalisées, le cas échéant, au centre-ville. Elles ne manqueront pas d'accroître et d'accentuer les transformations des valeurs foncières déjà constatées. Dans cette perspective, la réalisation d'études d'impact semblerait s'imposer particulièrement en ce qui a trait à l'évolution des coûts marginaux d'utilisation du sol. La nature d'éventuels projets de réaménagement et de revalorisation des quartiers centraux sera largement tributaire de cette évolution des coûts marginaux. Pourtant, à notre connaissance, le S.U.V.Q. n'a entrepris aucune étude d'impact. Il est d'ailleurs paradoxal de constater que les quartiers populaires Saint-Sauveur, Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec, Saint-Roch et Limoilou seront d'une part profondément affectés par les

question de la relation fonctionnelle entre les espaces : le fonctionnement des uns ne peut se comprendre sans celui des autres. Entre autres, elle occulte la question épineuse des coûts marginaux croissants de l'utilisation des espaces.

L'absence d'un schéma directeur pose également la question plus générale de la relation fonctionnelle des pratiques : ni sur le plan physique, ni sur le plan des activités, il n'y a de table rase. L'appropriation de l'espace est pratique (usage) et s'accompagne d'un contrôle social officiel ou officieux. Ce contrôle porte sur l'usage qui est fait des espaces, sur les usagers et sur leur comportement (pratique). L'usage n'est pas neutre : des usages différents, voire contradictoires, sont possibles.²²

Il convient de noter que le fractionnement des contradictions conduit l'urbanisme à multiplier indéfiniment les besoins. La portée pratique de cette multiplication est l'obligation pour l'urbanisme de sélectionner les besoins dont la réalisation constituera l'objectif officiel de son intervention sur l'espace. Comment s'opère alors cette sélection ?

« [...] pris dans le vertige d'une quasi-infinité de besoins, [l'urbanisme] est finalement obligé de choisir, et on pourrait montrer qu'il ne peut choisir qu'en s'appuyant sur son propre système culturel et cela à deux niveaux : au niveau inconscient par la façon dont il appréhende le réel ; au niveau conscient par la façon dont il sélectionne ou rejette les éléments appréhendés. »²³

« On se trouve alors devant une société apparemment sans classe, où seule a le droit de vivre, une hypothétique classe moyenne enfermée dans un carcan de contraintes que le planificateur urbain a arbitrairement choisi de satisfaire. »²⁴

Dans le schéma positiviste de la pratique urbanistique, l'analyse des rapports sociaux est évacuée et l'organisation de l'espace urbain, d'objet d'analyse, devient simple champ d'observation des « besoins ». L'urbanisme ne peut résoudre la complexité du problème posé — celui des pratiques de classe dans un espace donné — que par sa simplification, ce qui lui a d'ailleurs toujours paru suffisant.²⁵ Autrement dit, démolissons les taudis, construisons

coûts marginaux croissants et, d'autre part, constituent la cible d'intervention des programmes de restauration domiciliaire et d'amélioration de quartier, programmes dont l'objectif est de stabiliser la fonction résidentielle du voisinage ainsi que les densités. Or, dans une économie de marché, il apparaît difficile, sinon impossible, de concilier coûts marginaux croissants et stabilisation des densités.

22. Henri RAYMOND, *op. cit.*, p. 51.

23. Jacques DREYFUS, « Christopher Alexander ou le mythe de la création scientifique », *op. cit.*, p. 148.

24. Jacques DREYFUS, « L'enseignement de l'urbanisme en question », *La vie urbaine*, 3, 1971 : 155-169.

25. Le caractère essentiellement collectif des propositions d'urbanisme soulève des difficultés d'analyse particulières qui sont généralement négligées par l'urbanisme opérationnel. Comment expliquer, en termes individuels, des propositions telles que « les cas de détérioration résidentielle sont plus fréquents dans les quartiers pauvres » ; « les quartiers pauvres utilisent davantage les transports en commun que les quartiers riches ». Les propositions de ce genre posent d'abord un problème explicatif : sont-elles simplement un équivalent des propositions « individuelles » qui leur correspondent : « La pauvreté crée un terrain favorable à la détérioration résidentielle » ; « les

des H.L.M., améliorons les infrastructures, aménageons des espaces verts, et tout sera réglé.

D) *La naturalisation du besoin*

L'espace est le lieu de la satisfaction des besoins mais « les besoins ne se manifestent qu'à travers des modèles culturels ». ²⁶ C'est là une évidence sociologique qui se doit d'être rappelée puisqu'elle est systématiquement négligée par l'urbanisme, et « socialement mise en cause d'une manière permanente par la classe dirigeante : car ce sont ceux-là même qui disposent de leurs espaces d'une manière conforme à leur culture et à leurs modèles, qui tentent de réduire les autres à la simplicité du besoin ». ²⁷

1. *L'espace a-culturel*

Le double processus de nivellement des pratiques de classe et de fractionnement des contradictions donne lieu à « une conception de l'espace qui ne dépasse pas les frontières de l'écologique et qui plus est, évacue toute la problématique sociale ». ²⁸

L'espace est livré sous une forme qui semble être apolitique : les dimensions politiques ne se retrouvent pas, en soi, dans l'analyse. Celle-ci présente l'espace comme s'il s'agissait d'un système thermodynamique : les difficultés d'agencer les besoins aux ressources peuvent être aplanies dans les limites des contraintes établies par le système politique et économique qui prévaut ; elles n'impliquent pas de changement fondamental du système. Bref, il existe des solutions techniques.

Mais l'espace est surtout un système social.

« Car l'histoire ne s'écrit pas en dehors de l'espace et il n'y a pas de société a-spatiale. L'espace lui-même est social. [...] Nature et Espace sont synonymes dès que l'on considère la Nature comme une nature transformée ou socialisée, une "Seconde Nature", selon l'expression de Marx. » ²⁹

pauvres utilisent davantage le transport en commun » ? En outre, elles posent un problème prédictif : à supposer qu'on ait observé une corrélation très forte entre le taux d'utilisation du transport en commun par quartier et le revenu moyen des habitants, cela signifie-t-il que la situation économique individuelle soit effectivement un facteur aussi important pour l'utilisation du transport collectif que peut laisser croire un coefficient de corrélation élevé ? En principe, et à l'exception de cas particuliers, il n'est pas possible de déduire la corrélation individuelle de la corrélation sur des unités collectives. (Raymond BOUDON, *L'analyse mathématique des faits sociaux*, Paris, Plon, 1967, 464p., chapitre V.)

26. Henri RAYMOND, *op. cit.*, p. 50.

27. *Ibid.*

28. Sonia BARRIOS, *Prediagnostico espacial : el marco teorico*, Cendes, Universidad central de Venezuela, 1976 (miméo), citée dans : Milton SANTOS, « Société et espace : la formation sociale comme théorie et comme méthode », *Cahiers internationaux de sociologie*, LXIII, 1977, p. 262.

29. Milton SANTOS, *op. cit.*, p. 262.

« Les modes de production deviennent concrets sur une base territoriale historiquement déterminée. De ce point de vue, les formes spatiales seraient un langage des modes de production. C'est pourquoi, dans leur détermination géographique, ils sont sélectifs, renforçant de ce fait la spécificité des lieux. »³⁰

Le discours sur les besoins valorise l'image d'un monde clos, évacué des rapports sociaux. Ce monde clos est présenté comme fonctionnant sans contradictions, ou plutôt, les contradictions sont saisies comme relevant elles-mêmes de déficiences des lois contrôlant le marché foncier, la spéculation, etc. Au rapport antagonique de classe qui oppose les intérêts du capital à ceux de la force de travail, se substitue la contradiction écologique : celle de l'homme et de son milieu.

De fait, l'urbanisme opère dans un espace réifié,³¹ un espace a-culturel où se produisent et s'échangent des besoins a-culturels, neutres, n'entrant pas dans une relation réciproque régie par les modèles culturels. Or, « les relations sociales ne peuvent en rien se ramener à des besoins, puisque les pratiques ne sont nullement quelconques ». ³²

Travaillant hors de l'espace culturel, celui où le besoin est fonction du mode local de production et des modèles culturels, l'urbanisme s'attache à l'espace a-culturel, celui où le besoin est fonction des termes de l'échange et à la subjectivité du marché, c'est-à-dire là où le rapport entre besoins ne s'effectue plus à valeur globale semblable, mais valeur contre valeur, les deux étant strictement définies par le coût — les contraintes — de réalisation de l'opération d'aménagement. En conséquence, le besoin se trouve « libéré » de sa valeur d'usage ; il passe en dehors de l'espace culturel, c'est-à-dire des secteurs sociaux où chaque besoin conserve des points de comparaison.

Dans cet espace a-culturel où il n'existe pas de véritable régulation sociale, il est logique que l'urbanisme puisse formuler des besoins dits naturels, puisque cet espace est a-culturel.

« Lorsque la personne est considérée de ce même point de vue, elle n'est plus qu'un individu aux besoins illimités. La régulation culturelle disparaissant par définition, la personne peut être assimilée à un organisme qui a un certain nombre de besoins à satisfaire, ou à un individu à qui on peut toujours suggérer de nouvelles motivations. »³³

Dans cet espace a-culturel, ce n'est plus la personne ou le groupe qui occupe la place centrale mais l'objet lui-même, le besoin. L'analyse s'intéresse davantage au besoin qu'au « propriétaire » du besoin. Dans cet espace réifié, il n'est même pas nécessaire que le « propriétaire » du besoin et le planificateur se rencontrent : l'opération d'aménagement devant satisfaire le besoin peut être commandée à distance ; il suffit d'appliquer les règles de l'art de l'urbanisme.³⁴

30. *Id.*, p. 267.

31. Nous appellerons réification tout élément social cristallisé qui, de l'extérieur, gouverne l'acteur social. Voir : GABEL, *La fausse conscience*, Paris, Minuit, 1966.

32. Henri RAYMOND, *op. cit.*, p. 51.

33. André DELOBELLE, « L'économique : un concept double », (source inconnue), pp. 19-36.

34. *Id.*, pp. 29-30.

Dans cette perspective, le « manque d'intérêt » des planificateurs pour la participation des citoyens aux opérations d'urbanisme est tout « naturel ». L'on comprend fort bien toute la réticence, voire la résistance, le refus ou l'incompréhension des autorités municipales et du S.U.V.Q. vis-à-vis d'un modèle de consultation/participation qui, d'une part, érigerait comme postulat opérationnel les pratiques de solidarité historiquement élaborées dans les quartiers, et qui, d'autre part, appréhenderait l'acteur social par opposition à la population globale.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'urbanisme privilégie une forme de communication qui met l'accent sur le monologue du technicien plutôt que sur le dialogue des participants. Accordant peu ou pas de place à la socialisation, sans laquelle l'identité collective serait difficile à forger, et plus généralement encore aux visions du monde et aux idéologies, l'urbanisme est conduit à insister davantage sur la mobilisation des ressources que sur celle des acteurs, plus soucieux du degré que du type de mobilisation, plus inquiet de la fréquence des revendications que de leur nature.

2. La spatialisation des besoins

Les revendications issues des pratiques de classe et qui ont pour objet l'urbain et rien d'autre n'existent pas. La nature de ces revendications met en relief des questions d'appropriation, d'organisation et de maîtrise de la vie quotidienne.³⁵

Dans le cadre du P.A.Q. îlot 8, Saint-Jean-Baptiste, l'aménagement de « Place Berthelot » met en relief la dimension politique des revendications dites « spatiales ». Précisons d'abord que Place Berthelot est immédiatement accolée à l'Auberge des gouverneurs, au Centre des congrès, au Québec Hilton et à la rue Saint-Jean ; elle est aussi à proximité du Complexe G et du Parlement.

Dans cette perspective, il était évident pour tous — y compris les deux fonctionnaires affectés à la consultation officielle — que la revendication en question (l'aménagement de Place Berthelot et la construction d'un éventuel centre communautaire) ne portait que de façon très marginale sur l'utilisation fonctionnelle du sol ou sur le gabarit de l'équipement proposé. Elle relevait de la nécessité de s'approprier la maîtrise et la gestion de tout aménagement éventuel, quel qu'il soit, du site Berthelot. Sans cette appropriation, et dans le contexte ci-haut décrit, l'utilisation de la nouvelle Place Berthelot par la population locale s'avérerait illusoire. Ce n'est pas là revendication « spatiale » mais politique.

Pour tous ceux pour qui l'urbanisme ne se réduit pas à une pratique d'ajustement, à l'identification des « blocages » et à la localisation des plus gênants d'entre eux, pour qui la pratique ne se résume pas dans des questions du genre « si j'aménage un, deux, trois espaces verts, qu'est-ce que je change à la

35. A. COTTEREAU, « Déjà au XIX^e, ouvriers et luttes urbaines... », *Autrement*, 6, septembre 1976 : 207-216.

qualité de la vie des gens? », il est clair que les questions posées ne sont pas d'abord des questions d'espace.

Le P.A.Q. îlot 8, Saint-Jean-Baptiste, offre une fois de plus l'exemple frappant de cette problématique.³⁶ Précisons que la multinationale Atlific est propriétaire d'un terrain sis entre les rues Saint-Cyrille, Saint-Michel, Saint-Patrice et Berthelot, et qu'une section est un terrain vague tandis que l'autre est bâtie. Précisons également que les locataires des appartements, propriété d'Atlific, avaient précédemment demandé aux autorités municipales d'intervenir afin d'assurer l'avenir de la fonction résidentielle du secteur. À cette demande, le maire de Québec répondait que le zonage résidentiel protégeait suffisamment le secteur. Par surcroît, il suggérait aux locataires d'explorer la possibilité de transformer leurs logements en coopérative d'habitation. Le cas échéant, la ville de Québec appuierait son appui.³⁷

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre la revendication populaire demandant à la ville de Québec et au S.U.V.Q. d'acquérir, de gré à gré ou par expropriation, la partie non construite du terrain Atlific, et ce, en utilisant une partie du budget P.A.Q. Cette revendication trouvait sa justification urbanistique dans l'effet structurant de l'intervention souhaitée et non dans l'opération prise en elle-même et comptabilisée dans ses manifestations quantifiables.

La demande en question fut jugée irrecevable par les autorités municipales appuyées par le S.U.V.Q. En outre, ce dernier jugeait que la revendication ne s'accordait pas à l'objectif général d'un P.A.Q., celui d'assurer, sur un plan opérationnel, la qualité de la vie du quartier-cible. Or il serait aisé de démontrer qu'au contraire, cette demande s'accordait à l'esprit même d'un P.A.Q. : stabiliser le quartier et assurer l'avenir de sa fonction résidentielle.³⁸

À la lumière des derniers événements survenus dans le dossier « Atlific », on peut se demander ce qui advient des préoccupations du S.U.V.Q. relatives à la qualité de la vie du quartier Saint-Jean-Baptiste. En effet, au printemps 1981, la multinationale Atlific présentait au S.U.V.Q. un projet d'édifice à bureaux de neuf étages. Et lors de l'assemblée publique tenue le 16 juin 1981 dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, la multinationale affirmait que le S.U.V.Q. serait

36. *Ibid.*

37. Force est de se demander comment, puisque le programme de restauration domiciliaire géré par la municipalité s'adresse non pas aux locataires mais aux propriétaires — dans le cas qui nous intéresse, la multinationale Atlific. Aussi peut-on comprendre qu'aucune suite ne fut donnée par le S.U.V.Q. à la requête des locataires.

38. *Manuel des usagers du programme d'amélioration de quartier*, Ottawa, S.C.H.L. et S.H.Q., 11 juin 1975 (non publié). Voir section *Objectifs du P.A.Q.*, 2, f) : « faciliter la stabilisation du voisinage du point de vue de l'utilisation résidentielle des terrains et des densités ». Également, section *Conditions minimales d'admissibilité au P.A.Q.* : « Le voisinage sera virtuellement stable quant aux usages des terrains et des densités » ; 3, a) : « il n'existe pas de plans virtuels de redéveloppement ni de construction sur une grande échelle qui pourraient affecter l'usage des terrains du quartier, sauf ceux qui sont inscrits dans le cadre de la planification du P.A.Q. »

en faveur du projet à la condition qu'il obtienne l'assentiment des groupes populaires du quartier. Nonobstant, le projet Atlific ne peut se réaliser qu'aux conditions suivantes : la modification du zonage résidentiel actuel en zonage mixte ; la démolition des vingt-six logements existants ; un échange de terrain entre la ville de Québec et la multinationale qui permettrait à cette dernière d'obtenir l'ancien marché Berthelot, terrain faisant partie du P.A.Q. Saint-Jean-Baptiste et destiné à un aménagement « parc de quartier ».

3. *Le besoin naturalisé*

En quête d'un consensus social inexistant, l'urbanisme érige la « cité » en lieu a-conflituel ; la « conscience urbaine » qu'il lui importe de forger n'est autre que la vieille idéologie du déterminisme écologique, de la naturalisation des contradictions sociales.

Cette idéologie, malgré les attaques répétées qu'elle a pu subir depuis trente ans, n'est pas disparue. Le rapport d'orientation du Comité d'habitation de la ville de Québec fourmille d'allusions déterministes.

« L'acharnement que l'on mettra à reconstruire systématiquement tous les espaces vacants du centre-ville est garant de la santé économique de ces quartiers, de la qualité et du dynamisme de la vie qu'il faut y retrouver. »³⁹

« En évoluant dans des cours d'écoles sales et tristes, dans un paysage où les signes de l'abandon sont partout présents, la population trouve peu de motifs pour stimuler sa fierté et son intéressement direct au milieu. »⁴⁰

Cette naturalisation des contradictions écarte de l'analyse toute possibilité de percevoir les besoins comme issus des pratiques de classe. Les besoins sont conçus comme des données naturelles dont l'efficacité pourrait être saisie indépendamment des conditions historiques et sociales qui les constituent dans leur spécificité pour une société donnée à un moment donné.

Outre qu'elle neutralise le poids social différentiel des besoins, la naturalisation des contradictions expose à confondre les déclarations d'intentions avec les probabilités d'actions. Elle réduit le besoin au psychologique, reflet de décisions immédiates prises isolément. Le social est mesuré à la somme des besoins individualisés ; l'individuel résulte du fractionnement du collectif, des pratiques de classe.⁴¹ À ce sujet, le rapport d'orientation du Comité d'habitation de la ville de Québec reste fort éloquent.

« Ces vastes ensembles, jadis faubourgs actifs, quasi autonomes et grouillants d'activités authentiques, appuyés sur les échanges naturels dictés par les exigences quotidiennes du travail et de la survie, ont graduellement perdu leur signification. L'anonymat s'est instauré à la suite du rejet psychologique suscité beaucoup par le mythe de la banlieue et par les diktats de la prospérité d'après-guerre. »⁴²

39. *Rapport d'orientation du Comité d'habitation*, Ville de Québec, *op. cit.*, p. 59.

40. *Id.*, p. 34.

41. Pierre BOURDIEU *et al.*, *op. cit.*

42. *Rapport d'orientation du Comité d'habitation*, *op. cit.*, p. 31.

Évinçant de l'espace les rapports de classe, le rapport du Comité d'habitation parie sur la capacité du personnel politique et administratif de la ville à formuler des normes de l'environnement qui engendreraient l'harmonie sociale et économique aussi bien que physique, à transformer la réalité sociale à partir d'un traitement de l'espace.

Renvoyant aussi bien aux exigences du développement biophysique de l'individu qu'aux impératifs du développement technologique et économique de la société dans son ensemble, la notion de besoin s'inscrit au cœur même des tensions entre intérêts individuels et intérêts collectifs. Réduire les besoins à l'expression immédiate des désirs, évacuer la problématique de l'articulation de l'individuel au collectif, c'est nier, au-delà même des pratiques de classe, la socialisation de l'individu à sa société. L'individu domine l'acteur, la personne a-historique, l'être social. C'est nier que toute personne et tout besoin sont le produit de sa société et qu'à ce titre, ils sont profondément marqués par les conditions économiques et politiques et qu'ils dépendent même de ces conditions. Ne laissant rien deviner de la formation des préférences et des choix, l'analyse fait tout au plus apparaître des mouvements déjà élaborés et triés en fonction de critères économiques.

Cette réduction du social à l'individuel, du groupe à la masse, laisse croire que les besoins peuvent être satisfaits sans qu'il soit nécessaire de toucher aux mécanismes qui sont à leur origine. En termes d'urbanisme, c'est maintenir le déséquilibre permanent entre besoins et ressources.

« Soumis à l'économie de marché fondée sur la rareté, l'urbanisme s'alimente aux déséquilibres des besoins et n'existe que dans la mesure où des déséquilibres sont maintenus. L'économie de marché n'implique aucunement l'existence d'un ensemble social cohérent — l'unité fonctionnelle chère à l'urbanisme — mais va de pair avec l'émergence de cycles conjoncturels qui sont autant de déséquilibres momentanés et de recherches d'un nouvel équilibre de l'offre et de la demande. En soi, l'économie de marché n'est qu'un phénomène dysfonctionnel qui présuppose la recherche — dans les plus brefs délais — d'un équilibre économique. La logique du marché est celle du profit ; celui-ci se nourrit des déséquilibres et tend à les maintenir. »⁴³

« [...] Du point de vue de la théorie économique, le marché se fonde sur le profit possible dans toute situation où l'offre est inférieure à la demande. Il s'agit d'une situation "irrationnelle" [...] ce n'est que dans la mesure où l'on pose la tendance constante au rééquilibre de l'offre et de la demande, que la situation redevient rationnelle et qu'une théorisation du phénomène est possible. [...] Le paradoxe vient de ce qu'une société comme la nôtre qui se donne comme "société d'abondance", continue à penser la vie économique en termes de rareté. C'est qu'il existe éventuellement des phénomènes de blocage qui empêchent le retour à l'équilibre. [...] Ces procédés de blocage dans une sorte de "court terme perpétuel" sont essentiellement des techniques de segmentation [...]. Chacune de ces segmentations a pour effet de créer des rentes de situation au profit de ceux qui les organisent. »⁴⁴

43. André DELOBELLE, « L'économique : un concept double », *op. cit.*, p. 30.

44. *Id.*, p. 31.

De fait, apparaît une certitude qui commande à tout l'urbanisme : l'État et le secteur privé n'ont que faire des besoins en matière d'urbanisme — ils demandent uniquement qu'il y ait cohérence entre capital et aménagement.

*
* *
*

Il n'y a en vérité de saisie possible des besoins qu'en termes relatifs, c'est-à-dire en référence à des systèmes de normes et de hiérarchies de valeurs largement dépendants de la logique du marché. Sous couvert de satisfaire les besoins issus d'un processus « naturel » — la croissance urbaine et l'économie de marché — l'urbanisme enferme l'homme, à la fois en tant qu'individu et être social, dans un réseau de contraintes qui ne sont que l'expression du modèle culturel de la classe dominante. L'urbanisme impose son idéologie chaque fois qu'il fait croire que sa combinatoire est naturelle, que son agencement est primordial.

La pratique urbanistique est une bonne illustration de l'économie administrée dont le propre n'est pas de répondre aux questions que lui pose la réalité mais de les ramener aux cas simples que l'administration sait traiter. Elle résulte moins d'un choix délibéré que d'une tendance des organisations à préférer ce qui peut être décidé massivement du sommet. Les besoins ne sont pas pris en compte en tant que tels, mais en tant qu'indicateurs de moyens pour la production économique. L'urbanisme devient l'expression d'un système mercantile et des intérêts des administrateurs en cherchant à proclamer la souveraineté des systèmes conventionnels sur ceux qui ne le sont pas, et qui inclut dans sa perspective l'obligation pour les « usagers » de ne pas faire obstacle au bon fonctionnement d'un système élaboré à leur intention.

L'urbanisme devient réduction totalitaire : il rejette tout modèle culturel et toute pratique qui ne soit pas du discours officiel et les qualifie d'obstacles idéologiques irrationnels et primitifs au progrès de la « rationalité ». Les pratiques de classe autres que celles de la classe dominante ne sont considérées que comme des aberrations transitoires, refoulées comme contraintes stériles. Les systèmes qui lui sont contraires sont généralement présentés comme étant soit « traditionnels », c'est-à-dire « non modernes », soit comme des exceptions locales et momentanées. Le fait est que l'urbanisme se trouve désorienté devant ces systèmes. Sans réponse devant ces procédures, il tend à les considérer comme anormales puisqu'illogiques au regard de ses propres postulats, c'est-à-dire ceux de l'économie de marché.

L'analyse se voit engagée dans la voie douteuse d'une sociologie des besoins et bute sur le problème de l'opérationnalisation empirique d'une notion, *per se*, non sociologique, et partant, sur celui de la vérification d'hypothèses « non falsifiables ». L'analyse demeure marquée par un économisme sans issu dans lequel le précepte classique de l'explication du social par le social a du mal à trouver son compte.